

France: 71% des logiciels contrôlés en entreprise sont piratés

Les entreprises françaises sont les championnes du piratage, de la copie de logiciel, de l'absence de licence... Certes, notre pays est encore loin des taux de copie chinois ou russes, mais les résultats sont tout de même inquiétants.

Selon la BSA, la Business Software Alliance qui réunit les plus grands éditeurs, 47% des logiciels utilisés par les entreprises sont des copies illégales. Pire, 71,1% des logiciels contrôlés en 2005 dans les entreprises françaises sont piratés. Ce résultat est issu des contrôles sur place effectués par l'association l'année dernière.

Dans certaines sociétés, la copie illégale semble même être devenue un sport de haut niveau. La BSA évoque ainsi le cas de cette entreprise dont 91% du parc de logiciels était piraté, ce qui représente 2.563 licences piratées pour une seule entreprise !

Depuis plusieurs mois, la BSA multiplie les opérations coup-de-poing en entreprises. Si le taux de piratage ne semble pas beaucoup diminuer, les amendes commencent à véritablement gonfler.

L'association souligne ainsi que les sociétés contrôlées prises en flagrant délit de piratage (avec contrôle d'huissier!) ont dû payer en moyenne 45.000 euros aux éditeurs au titre du préjudice matériel et du préjudice d'image.

La peur de l'amende lourde semble être aujourd'hui le principal argument utilisé par la BSA. Elle rappelle ainsi que le montant des sommes versées est en progression de 189% par rapport à 2004. Elle souligne également que les entreprises coupables d'utiliser des logiciels de façon illégale s'exposent à une amende pouvant atteindre 1,5 million d'euros.

La BSA a donc décidé de renforcer la répression et promet une intensification des contrôles dans les mois à venir. Sa communication sera axée davantage sur les risques encourus, notamment en communiquant davantage sur les jugements rendus.

Un argument beaucoup plus porteur auprès des chefs d'entreprises que les prétendues pertes d'emplois et pertes financières subis par les éditeurs. Jusqu'à aujourd'hui, l'association préférerait jouer la carte des conséquences économiques du piratage. La BSA estime que le manque à gagner dans notre pays pour les éditeurs de logiciels est de 3,19 milliards de dollars. Soit le troisième rang des pays où le piratage a le plus d'impact commercial derrière les Etats-Unis et la Chine. Mais les chiffres de la BSA, ainsi que l'évaluation des emplois créés si le piratage baissait sont parfaitement invérifiables.